

COMMUNIQUE DE PRESSE



Un volet antisocial de la loi El Khomri : le projet de taxation des aides aux vacances versées par les Comités d'entreprise.

Paris, le 09 mai 2016

Les députés vont discuter, cette semaine, d'un amendement de M. Fauré, député (PS) de l'Ariège, taxant les aides aux vacances versées par les comités d'entreprise aux salariés et retraités, pour toutes les sommes au-delà de 322€ par an. Aujourd'hui, ces aides ne sont pas soumises aux prélèvements sociaux et fiscaux.

LES ENTREPRISES DU VOYAGE, le SETO, l'UNAT, l'UMIH, l'UNOSEL et le CEAG alertent les pouvoirs publics sur les conséquences de ce projet de taxation.

Cette initiative parlementaire pourrait prêter à sourire, en plein 80^e anniversaire de l'instauration des congés payés par le Front Populaire et à l'heure où le Président de la République a érigé le tourisme en priorité nationale. Sauf que la menace est très sérieuse.

Jean-Pierre MAS, président des ENTREPRISES DU VOYAGE* a alerté les ministres de tutelle : Mme Martine PINVILLE, secrétaire d'Etat au commerce, et M. Matthias FEKL, secrétaire d'Etat à la promotion du tourisme, sur le caractère « antisocial » de cet amendement et ses effets induits sur l'économie du tourisme.

Si cet amendement était adopté en l'état, le pouvoir d'achat d'un actif sur deux (soit directement, soit par l'intermédiaire du conjoint) et de plus de 11 millions de salariés et retraités bénéficiant des prestations sociales des 33.000 comités d'entreprise serait amputé, étant souligné que 57 % du budget socioculturel des CE sont consacrés aux vacances et aux loisirs.

« Le droit aux vacances est un acquis social, qui est loin d'être réalisé : une famille sur deux et un enfant sur trois ne partent jamais en vacances. La mission des comités d'entreprise est capitale pour concrétiser l'ambition des vacances pour tous. Soumettre les aides aux vacances aux prélèvements sociaux et fiscaux serait aussi renoncer à l'effet multiplicateur procuré par la contribution des CE sur les dépenses touristiques » observe M. MAS président des ENTREPRISES DU VOYAGE*. A cela René Marc Chikli, président du SETO ajoute que *« Tout un pan de l'économie française : hébergeurs, transporteurs, organisateurs de vacances, associations... sont tributaires des aides aux vacances versées par les CE. L'adoption de l'amendement Fauré aurait pour effet de détruire des emplois »*.

Cette position est totalement partagée par les principales organisations qui représentent des secteurs du tourisme directement impliqués par cette mesure.

LES ENTREPRISES DU VOYAGE, le SETO, l'UNAT, l'UMIH, l'UNOSEL et le CEAG demandent au Gouvernement et aux députés le retrait ou la suppression de l'amendement Fauré. Ils souhaitent qu'une telle mesure, qui, selon la jurisprudence du Conseil constitutionnel n'a pas sa place dans une loi ordinaire, soit abandonnée. Il serait judicieux que le Gouvernement réunisse les partenaires sociaux et les professionnels du tourisme afin d'examiner, en toute transparence et dans la concertation, l'encadrement du régime social des aides aux vacances versées par les comités d'entreprise aux salariés et retraités.

* « LES ENTREPRISES DU VOYAGE » est le nouveau nom du Syndicat National des Agences de Voyages.

Contact Presse

LES ENTREPRISES DU VOYAGE

Corinne Palomino : 01 44 01 99 23 - c.palomino@snav.travel

SETO

CARDAMONE - Odile Cornille : + 33 (0) 1 45 80 54 55 - cardamone@wanadoo.fr

UNAT

Sylvain Crapez : 01 47 83 52 34 - s.crapez@unat.asso.fr

UMIH

Charlotte Le Moniet : 07 87 02 69 66 - charlotte.lemoniet@umih.fr

UNOSEL

Kseniya YASINSKA : 01 42 71 00 02 - info@unosel.com

CEAG

Sylvain Lament : 01 55 38 11 11 - administratif@ceag.travel

À propos des ENTREPRISES DU VOYAGE

Créée en 1945, cette organisation professionnelle est l'interlocutrice des pouvoirs publics pour l'ensemble des métiers qu'elle représente : Voyage en France, Tour-opérateurs, Distributeurs et Assembleurs de voyages, Voyage d'affaires, Organismes de voyages de groupes, Organismes de séminaires, congrès, incentives, foires et salons.

Elle rassemble 1326 entreprises.

Son objectif vise à garantir la stabilité économique et sociale de la branche nationale d'activité Tourisme et Voyages en France et en Europe. A ce titre, LES ENTREPRISES DU VOYAGE travaille en liaison étroite avec les

grandes fédérations du tourisme institutionnel et est membre permanent d'ECTAA (Groupement européen des agences de voyages).

LES ENTREPRISES DU VOYAGE accompagne le développement des entreprises par ses actions de représentation, d'études et de formation.

À propos du SETO

Le Syndicat des Entreprises du Tour Operating (SETO) a été fondé le 5 mars 2013 par les membres de l'Association de Tour-Opérateurs (CETO), qui regroupe aujourd'hui 80 professionnels. Le SETO est destiné à amplifier et développer les actions menées par le CETO, tant sur le plan national qu'europpéen. Il en résultera une représentation renforcée des tour-opérateurs, qui facilitera la défense de leurs intérêts sur les enjeux d'avenir de leur profession, en particulier les mutations de marché, technologiques, juridiques, consuméristes et sociales. Le Syndicat s'exprime régulièrement sur des questions d'actualité sur son site web www.seto.to

À propos de l'UNAT

L'UNAT est une association reconnue d'utilité publique créée en 1920. Tête de réseau du Tourisme Social et Solidaire, elle représente les principaux acteurs touristiques à but non lucratif engagés en faveur du départ en vacances pour le plus grand nombre : 56 membres nationaux, 524 membres régionaux, 20 UNAT en région.

À propos de l'UMIH

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale) et la Chambre Syndical des Cabarets et discothèques (CSCAD), est l'organisation professionnelle leader du secteur et porte-parole des CHR (cafés, hôtels, restaurants, discothèques). Créée en 1949, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 300 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outre-mer inclus).

À propos de l'UNOSEL

Avec 65 organismes labélisés et près de 40 ans d'existence, l'UNOSEL est le premier organisme à professionnaliser l'activité des séjours linguistiques, éducatifs et les formations en langues. A ce titre l'association a créé le premier label de certification de la profession : le Label UNOSEL. L'UNOSEL représente 55 000 séjours linguistiques jeunes et adultes, 550 000 participants à des voyages scolaires éducatifs, 45 000 séjours éducatifs en colonies de vacances et 20 000 participants professionnels aux cours de langues en France en 2015. www.unosel.org

À propos du CEAG

Cercle économique des Agence Groupistes : il s'agit du regroupement des différents acteurs organisant des voyages pour groupes.